



Sète, le 4 septembre 2020

**Fabrice Belargent**  
**Procureur de la République**  
Tribunal de Grande Instance  
Place Pierre Flotte  
34000 Montpellier

**Objet : Relance sur courrier de non transmission du rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans les délais légaux – article R243-14**

Monsieur le Procureur,

Nous souhaitons porter à votre connaissance un dysfonctionnement des plus regrettables. La Chambre Régionale des Comptes a transmis, au maire de Sète, en date du 17 novembre 2019, son rapport définitif concernant la gestion de la commune.

Le maire, n'a jugé pertinent de communiquer ce rapport qu'en séance du 28 juillet 2020. Il est à noter que selon les termes de la loi ce rapport devait « faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres, donner lieu à débat ».

Il s'avère que nous avons eu une séance de Conseil Municipal le 18 novembre 2019, et comprenons que le temps de latence ne permettait sa présentation lors de cette dernière. Mais nous avons également eu 2 autres séances avant celle du 28 juillet 2020, en dates du 27 avril et 3 juin 2020. Nous avons découvert ce rapport seulement le 28 juillet 2020, **soit 8 mois après sa transmission**.

Monsieur le Procureur, comment, un édile peut-il se permettre, dans une période électorale rendue confuse par la crise sanitaire traversée et par les enjeux électoraux des différents candidats, cacher à la population un document de cette importance. Le contenu de ce rapport, et même si le maire s'en défend, est accablant en terme de gestion communale. Les recommandations et préconisations de la CRC faisant de plus, écho au précédent rapport.

Nous sommes contraints de constater que la transparence démocratique a été sciemment bafouée, et que les éléments qui devaient nous être soumis ont été clairement tus et par extension, également cachés à la population, qui n'apprend que 8 mois plus tard, le catastrophique mode de gestion de l'équipe en place. La communication de ce rapport, comme la loi nous le permet, a mis en évidence un choc local. Les sétois ignoraient cette situation prouvée par la CRC.

C'est en ces termes que nous souhaiterions connaître les leviers de recours à notre disposition afin de rétablir la probité, la transparence et l'égalité des chances dans cette manœuvre pour le moins dilatoire, discriminante et mensongère à notre égard, à l'égard des administrés sétois, à l'égard du bon fonctionnement de notre démocratie.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Procureur, nos salutations républicaines.

**Véronique Calueba**  
**Conseillère Municipale**